

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3863)

AMENDEMENT

N° AC11

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Manin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.